

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 16 décembre 2020

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialité « services culturels », administrateur de la circonscription d'Auvergne, Châteaux de Chareil-Cintrat, d'Aulteribe, Villeneuve-Lembron et Cloître de la cathédrale du Puy en Velay, Centre des monuments nationaux, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Laurence BRANGIER BROLL, ingénieure des services culturels et du patrimoine spécialité « Patrimoine », ingénieure en charge du département du Gard, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard ;

- Monsieur Thierry FOATA, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, Musée national Picasso Paris, responsable d'encadrement au département sûreté et de la sécurité ;

- Madame Maria-Victoria TEIXEIRA DA CUNHA, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, Musée du Louvre, chef d'équipe zone muséographique,

Article 2

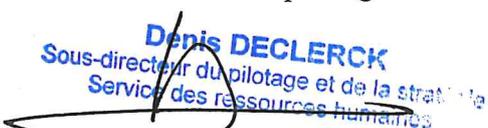
En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Laurence BRANGIER BROLL, ingénieure des services culturels et du patrimoine spécialité « Patrimoine », ingénieure en charge du département du Gard, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 décembre 2020

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,


Denis DECLERCK
Sous-directeur du pilotage et de la stratégie
Service des ressources humaines

Denis DECLERCK